

HABILLEMENT CUIRS TEXTILES

CFDT
(CFTC)

N° 188

HA - CUI - TEX

26, Rue Montholon, Paris-IX^e

NOUVELLES

DU SÉCRÉTARIAT FÉDÉRAL

Après avoir, pendant six ans, assumé la lourde tâche de secrétaire général de la fédération des cuirs et peaux et depuis plus de deux ans ajouté à celle-ci en remplacement de celle du verre la responsabilité du vêtement, ANDRÉ GEORGEOT quitte le secrétariat fédéral pour poursuivre d'une autre manière son action au service des travailleurs de nos branches. Il va en effet succéder à Maurice BORTAYROU, autre militant C.F.D.T. du cuir, au Centre Foujerais de Formation.

Il est remplacé au secrétariat fédéral par ROGER TOUTAIN, militant « chevronné » de Condé-sur-Noireau dans le Calvados, qui a bien voulu répondre à votre appel exprimé unanimement par le conseil fédéral.

En notre nom à tous, souhaitons à ces deux camarades de réussir pleinement dans leurs nouvelles tâches, et remercions l'un et l'autre pour ce qu'il ont déjà fait et qu'ils continueront de faire pour notre fédération C.F.D.T.

ÉVOLUTION DES INDICES

Mars 65 Avril 65 Mai 65 Juin 65

PRIX DE GROS

(base 100 en 1949)

dont :

— Indice général	200	200,8	203,4	199,6
— Textiles ensemble	160	160,7	161,5	161,1
Matières premières	176,4	177,6	180,4	179,7
Fils et tissus	150,8	151,3	151,0	150,7
— Cuir ensemble	128,1	129,5	131,9	131,5
Peaux brutes	89,3	92,7	97,3	96,2
Cuir finis	145,8	146,3	147,6	147,6

PRIX DE DETAIL

— 179 articles	140,82	141,11	142,12	142,89
(base 100 juillet 57)				
— 250 articles	158,1	158,4	158,9	161,4
(base 100 juillet 56, juin 57)				
— 259 articles	110,2	110,4	110,7	112,5
(base 100 en 1962)				

BUDGETS TYPES

(base 100 juillet 56, juin 57)

— C.F.D.T. (C.F.T.C.) (1)	176,7	177,0	177,8	—
— C.G.T.	178,6	—	—	—
— C.G.T.-F.O.	199,3	199,8	200,3	203,8
— I.O.E.	173,2	174,6	177,9	178,2
— C.N.A.P.F.	175,8	176,6	178,9	179,7
— U.N.A.F.	167,4	169,4	175,3	173,2

PRODUCTION INDUSTRIELLE

(base 100 en 1959)

— Ensemble avec bâtiment	143	148	148	150
— Ensemble sans bâtiment	142	144	144	146
— Textiles	114	117	119	121
— Cuir	123	124	121	98

(1) Indice C.F.D.T. (C.F.T.C.)
(base 100 en 1949)

— 303,4 —

OPÉRATION Amitié ***

Si vous étiez né Indien...

Imaginez un petit peu, ça ne coûte rien... Votre mère vous aurait mis au monde dans un coin de la cabane, allongée sur un tas de guenilles. Le cordon ombilical, on vous l'aurait coupé avec un tesson de bouteille ou un couteau rouillé. On vous aurait appelé Raj. A 7 ans, votre mère vous ficelle un vieux torchon autour des hanches; finis les jeux insouciants dans la poussière et le soleil. Vous êtes un petit homme, on vous envoie aider votre père aux champs et garder les chèvres. Il n'y a pas d'école pour les petits paysans indiens : vous ne savez ni lire ni écrire... Et encore heureux que vous soyez en vie : la moitié de vos petits copains d'enfance sont déjà dans l'autre monde. Il vous reste à peu près une vingtaine d'années devant vous, et il s'agit de vous dépêcher si vous voulez en profiter un peu.

A 15 ans, on vous marie avec une fille de 13, et vous voilà bientôt père de famille; vous l'aimez bien votre petit Profulla, vous en êtes fier, mais tant de maladies et de maléfices rôdent. Un jour, il reste allongé dans un coin de la hutte, et vous êtes là à vous morfondre, impuissant, ne sachant que faire. Pas de docteur ni de médicaments. Malgré l'aide des voisines, malgré les prières, les herbes et les tisanes, votre gosse, il crève là, sous vos yeux, d'on ne sait quoi.

Et vous continuez à exister. Vêtu d'un simple pagne, miné de paludisme, toujours à la merci des bêtes fauves, abruti de chaleur et de faim, vous grattiez quand même votre lopin de terre, bienheureux encore si vous en avez un. Et si la mousson a tardé, votre unique repas disparaît. Dans votre tanière en torchis, vous avez faim, vos gosses ont faim, votre femme a faim, toute leur vie ils auront faim et vous les voyez se décharner sous vos yeux, vous voyez mourir à petit feu les deux enfants qui restent des cinq ou six que votre femme a mis au monde.

Mais ce n'est pas fini : l'usurier, le propriétaire veulent encore vous soutirer de l'argent, reprendre votre terre. Votre foi inébranlable, votre courage tranquille vous aident à surmonter toutes ces épreuves.

Vous arrivez à 27 ans, 27 ans! Et c'est fini. Epuisé par la dysenterie et mille autres maux, vous cessez de souffrir.

Ce passage est extrait du livre de G. Douart paru aux Editions Plon en 1958. L'auteur, jeune ouvrier engagé dans les chantiers internationaux, a pu vivre, en travaillant, de la vie même des Indes.

« Les Ecrivains témoins du Peuple », collection « J'ai lu ».

NOUVELLES

DU SÉCRÉTARIAT FÉDÉRAL

Après avoir, pendant six ans, assumé la lourde tâche de secrétaire général de la fédération des cuirs et peaux et depuis plus de deux ans ajouté à celle-ci en remplacement de celle du verre la responsabilité du vêtement, ANDRÉ GEORGEOT quitte le secrétariat fédéral pour poursuivre d'une autre manière son action au service des travailleurs de nos branches. Il va en effet succéder à Maurice BORTAYROU, autre militant C.F.D.T. du cuir, au Centre Foujerais de Formation.

Il est remplacé au secrétariat fédéral par ROGER TOUTAIN, militant « chevronné » de Condé-sur-Noireau dans le Calvados, qui a bien voulu répondre à votre appel exprimé unanimement par le conseil fédéral.

En notre nom à tous, souhaitons à ces deux camarades de réussir pleinement dans leurs nouvelles tâches, et remercions l'un et l'autre pour ce qu'il ont déjà fait et qu'ils continueront de faire pour notre fédération C.F.D.T.

HA - CUI - TEX

18^e ANNÉE — NOUVELLE SÉRIE

OCTOBRE 1965

Publication mensuelle



Le numéro : 0,50 Fr.

Abonnement annuel : 3 Fr. (10 numéros)

au C.C.P. HA-CUI-TEX Paris 22-202-24



Rédaction, Administration
26, rue Montholon, Paris IX^e

FEDERATION DES INDUSTRIES DU TEXTILE,
DE L'HABILLEMENT ET DU CUIR C.F.D.T. (C.F.T.C.)

Téléphone 878-91-03
526-63-09

Postes 461 - 462 - 463



Pour les changements d'adresse, joindre la dernière bande et 0,60 Fr.

S O M M A I R E :

- Flash-Action
- Editorial
- Participation des travailleurs à la lutte syndicale
- Chômage — Nouvelles réglementations
- Nouvelles internationales
- L'emploi et les salaires

BIERVILLE

4^e trimestre

FORMATION



CADRES DE SYNDICAT — Secteur privé :

Samedi 23 au samedi 30 octobre

DELEGUES DU PERSONNEL

Mercredi 27 au samedi 30 octobre

COMITE D'ENTREPRISE — 1^{er} MANDAT :

Dimanche 31 octobre au samedi 6 novembre

TEXAS — ELEMENT — CUIR — CADRES FED.

Du mercredi 14 au vendredi 3 décembre

DELEGUES DU PERSONNEL

Samedi 11 au samedi 18 décembre

**Nous recommandons particulièrement les sessions
« cadres de syndicat » — « délégués du personnel » et
« comités d'entreprises »**

**Si vous pensez participer à l'une de ces sessions,
inscrivez-vous sans tarder, le nombre de places est limité**

Avant la loi... | DES FAITS

Souvent les délégués ou les militants demandent dans les sessions ou les réunions : « Avons-nous le droit de faire telle ou telle chose ? »

Qu'est-ce que le droit des travailleurs dans l'entreprise ?

Il y a d'abord des droits concernant le contrat de travail, fixés par le Code de travail, les lois, la Convention collective (salaires, licenciements, congés, etc.).

Il y a le droit déroulant de la représentation des travailleurs, *droit écrit* (lois sur le Comité d'entreprise, les délégués du personnel, disposition légales sur les Comités d'hygiène et de sécurité, etc.).

Ce droit doit être appliqué dans les faits, notamment : prendre effectivement les heures de délégation, avoir un local équipé pour les délégués, avoir un nombre suffisant de panneaux d'affichage syndicaux, accompagner l'Inspecteur du Travail dans ses visites d'usines, etc.

Aux délégués et aux militants de bien connaître les textes et de poser des actes en conséquence.

Puis il y a le droit non encore écrit, mais qui découle logiquement, normalement de la mission du syndicalisme ouvrier de défendre les intérêts des travailleurs et de la mission des délégués de représenter le personnel.

Il faut user de tactique, de diplomatie, mener la guérilla en fonction de telle ou telle direction. En particulier poser des actes pour l'information des travailleurs sur les lieux du travail (voir dernier numéro d'HA-CUI-TEX, n° 183) (voir plan de travail, bulletin n° 188, aux sections).

De tout temps, depuis le début de l'histoire du mouvement ouvrier, les faits ont toujours précédé les lois.

Les militants auront à se « mouiller »... en prenant des risques progressifs, en les mesurant, en les faisant prendre en charge par l'équipe syndicale.

Peu à peu les textes sortiront dans les accords d'entreprise, les conventions, la loi.

Ce qui est fait se fera et deviendra loi.

La C.F.D.T. veut la possibilité *pratique* de défendre les travailleurs là où ils travaillent. Que ce droit soit exercé réellement et contrôlé par les Inspecteurs du travail aux pouvoirs plus étendus.

Ce ne sont pas les « bonnes » définitions de l'entreprise qui nous intéressent.

GÉRARD FONTENEAU,
Président Fédéral.

CE SONT LES ROIS...

Dans ce numéro, nous ouvrons sous cette rubrique un concours de « faits vécus » sur les brimades, les règlements intérieurs dans les entreprises, etc., etc., tous les faits qui prouvent le manque de liberté des travailleurs.

Les ROIS... ce sont bien sûr nos monarques de patrons qui mènent « leurs gens » en 1965 comme Louis XI gouvernait son royaume ou l'adjudant Flick son quartier.

EXEMPLES VECUS :

1 — A X... (Ille-et-Vilaine) quelqu'un demande une permission pour aller au mariage de son frère. On lui répond : « Apportez le faire-part. » La veille du mariage, réponse : « D'accord, vous pouvez y aller. » —Où cela s'est-il passé ? A l'école maternelle ? Non, le gars à trente-cinq ans. Alors, ce n'est pas à l'armée ? C'est peut-être... dans une « boîte » ? Eh oui, mon vieux, vous avez gagné, dans une usine, en Bretagne, en septembre 1965.

2 — X... travaille dans une « petite boîte ». Il est contraint de chercher un autre emploi. Motif : A pris quinze jours de congés payés en août 1965.

3 — Lu dans les petites annonces d'un journal (septembre 1965) : entreprise de couverture-zinguerie cherche ouvriers couvreurs. — Bons salaires — Heures supplémentaires payées. (SIC...)

Qui dit mieux ?

Alors, camarades, à vos plumes... Envoyez-nous les hauts faits de vos rois... les rois nègres, les rois fainéants, les petits rois... *Chaque fait publié vaudra à son expéditeur un abonnement à HACUI-TEX au bénéfice d'un tiers.*

**

C'est parti... Que nos rois croulent sous le ridicule.

Comme dit, un vénéré confrère :

LE MUR DU CON est dépassé...

DEVINETTE

Qui a moins de liberté que les vendeurs de cartes pornographiques ou de journaux cochons, place Pigalle ?

Le collectionneur ou le militant dans son entreprise pour distribuer timbres et journaux.

Flashes- --- ACTION

Le Conseil fédéral s'est tenu les 11 et 12 septembre. Il a analysé la situation dans les différentes branches, a décidé de fixer des objectifs :

- Garantie mensuelle de 500 francs par mois ;
- Augmentation des salaires minimum et des salaires réels ;
- Suppression abattements de zone ;
- Non récupération des jours fériés et chômage.

Pour le Vêtement et le Cuir :

- Indemnité de chômage et indemnité de licenciement.
- Paiement de tous les jours fériés.

Après avoir fixé ces objectifs, le Conseil a décidé d'une période d'action originale pour poser ces problèmes dans les entreprises, faire agir les travailleurs et alerter à nouveau l'opinion publique, ceci dans une première phase.

Toutes ces consignes ont fait l'objet d'un dossier « action » que les responsables de section ont reçu, *tous les conseils syndicaux, et tous les militants doivent se réunir, se concerter et décider de l'action à leur niveau.*

CHOMAGE

Dans le « Flashes-action » du mois dernier, nous avions signalé les modifications avantageuses découlant du décret n° 65-383 du 13 juillet.

Après réclamations des travailleurs, les copains du Tarn nous ont signalé qu'outre les avantages cités, ce décret supprimait les allocations d'Etat aux travailleurs de plus de 60 ans, ayant pris leur retraite par anticipation, tout en continuant à travailler et se trouvant momentanément en chômage.

Le changement était très subtil et n'apparaissait pas, à première vue, même « Liaisons sociales » ne l'avait pas relevé.

Aussitôt, nous avons alerté le secteur social et professionnel de la Confédération qui a eu une entrevue avec M. Chazelle, directeur général du Travail et de l'Emploi au Ministère du Travail.

M. Chazelle a été lui-même très surpris de ce changement et a dit que le décret avait été pris pour améliorer les indemnités aux chômeurs et non pour les restreindre à certains ; il nous donnera une réponse officielle écrite sous quelques jours.

TEXTILE

— *Une journée de branche* a eu lieu le 10 septembre pour faire le point avant la réunion du Conseil fédéral.

La Commission de branche a sollicité un état comparatif des accords, avantages régionaux et abattements de zone ; elle a fait des propositions d'action au Conseil fédéral.

— *La Commission mixte pour la dentelle* s'est réunie le 16 septembre :

La Convention nationale textile sera appliquée intégralement à la dentelle dès le 13 octobre, mais sous la présentation d'une convention de branche et à l'exclusion des textes portant affiliation à un régime de retraite UNIRS.

Les barèmes textiles actuels seront également applicables à la dentelle dès le 4 octobre. La révision des classifications étant renvoyée au niveau des régions.

A l'occasion de cette réunion, échange de mots aigres-doux avec la C.G.T. qui n'avait pas cherché à nous contacter non plus avant la séance.

— *La session « Bonneterie »* s'est tenue à Bierville du 15 au 18 septembre avec 22 participants (19 F. et 3 H.). Cette session a permis de faire le point de la branche, de préparer un plan de travail pour des propositions de classifications.

— *Le S.F.T.A. a répondu à notre demande de réunion paritaire*, en disant qu'il ne pouvait envisager cette réunion pour examiner les salaires.

— *La C.G.T. nous a relancé* pour envoyer une lettre de protestation ; une lettre sera faite en commun, mais il faudra, bien sûr, des actions pour faire céder les patrons des Textiles artificiels.

— *Deux réunions pour les classifications T.A.* auront lieu le 30 septembre pour les ETAM, le 1^{er} octobre pour les ouvriers. D'autre part, le SFTA a informé de la tenue d'une réu-

nion paritaire, le 29 septembre, pour la révision de l'annexe « Cadres » de la Convention collective des textiles artificiels.

HABILLEMENT

— Suite au Conseil fédéral, nous avons pris l'initiative d'un contact avec la C.G.T. que nous avons rencontré le mardi 14. Un deuxième contact a eu lieu le lundi 20 septembre. La C.G.T. assez « réservée » sur les possibilités d'action, a néanmoins été d'accord sur les revendications et sur la nécessité d'une première action au plan des entreprises.

— Un bulletin HA-CUI-TEX aux sections « Habillement » a été envoyé donnant toutes les consignes d'action à entreprendre.

— Confection militaire : Une réunion paritaire a lieu le 28 septembre pour les salaires.

— Confection civile : Une réunion paritaire a lieu le 29 septembre, aussi bien sûr pour les salaires.

Les résultats de ces réunions paritaires seront transmis immédiatement aux syndicats.

— Journée de branche « Habillement » : Une journée des responsables de la branche « habillement » doit avoir lieu le samedi 16 octobre à Paris. Il y sera fait le point de la situation, de l'action à décider en fonction des résultats des commissions paritaires et des revendications qui restent à faire aboutir, notamment la révision de la Convention collective nationale. Ce Conseil « Habillement » aura aussi à décider des diverses activités de la branche pour l'année syndicale.

CUIRS :

Nous avons appris la fermeture de deux fabriques, l'une à Niort et l'autre à Montfaucon.

— Une journée de branche se réunira vers la mi-octobre et fera le point de l'action revendicative dans les Cuir.

CHOLETAIS

Une réunion paritaire a eu lieu. Les patrons ont fait des propositions de salaires ridicules et remis à plus tard l'accord sur l'indemnité de chômage partiel.

La réaction ne s'est pas fait attendre, une journée d'action avec débrayage et meeting a eu lieu le 16 septembre. Cette journée a été bien suivie.

VILLEDIEU : 95 % — 750 travailleurs dont 700 au meeting ;
SAINT-MACAIRE : 90 % — 800 travailleurs à débrayer dont 400 au meeting ;
MAY-SUR-EVRE : 75-80 % — 350 travailleurs à débrayer, dont 250 au meeting ;
SAINT-GERMAIN : 50 % — 175 travailleurs à débrayer, dont 175 au meeting ;
TESSOUALLE : 75 % — 250 travailleurs à débrayer dont 80 au meeting ;
CHOLET-CANSELIER : 100 % — 280 travailleurs à débrayer, dont 100 au meeting !
BEAUPREAU : 40 % — 100 travailleurs à débrayer et 100 au meeting.

Inutile de dire que les patrons de la région choletaise devront tenir compte de la volonté des travailleurs de la chaussure du secteur qui sont décidés à ne pas en rester là.

FOUGERES

Les patrons profitent de la présence de quelques adhérents « C.F.T.C. Bachaumont » pour refuser toute réunion paritaire.

Nous ne pouvons accepter la présence des dissidents dans les négociations.

Nous avons dû faire appel à l'Inspection du Travail.

ROMANS

Des actions ont eu lieu aux usines CEDUCTA et MOSSANT pour la défense des libertés syndicales.

Les syndicats C.F.D.T. et C.G.T. ont fait une rencontre avec assemblée générale pour appuyer et actualiser les revendications déposées en avril dernier et aussi bien pour décider de l'action à entreprendre.

HASPARREN

La réunion paritaire du 23 septembre s'est pratiquement soldée par un échec, les patrons n'acceptant d'accorder que la majoration de 2 % du SMIG. Une prochaine réunion est prévue pour décembre prochain.

Le cinquième jour férié payé en suspens depuis le mois est maintenant officiel.

Participation des Travailleurs A LA LUTTE SYNDICALE

Dans nos professions à bas salaires, les militants ont un peu trop l'esprit de service, de dépannage, mais pas assez celui de faire participer les travailleurs à la lutte syndicale ; pourtant, c'est le seul moyen d'être efficace et de faire l'éducation des travailleurs afin qu'ils prennent davantage leurs responsabilités.

La responsabilité et la charge des militants sont grandes, car en fait, les travailleurs prennent une carte syndicale, bien plus, grâce à l'action des militants de l'entreprise, que, suite, aux déclarations et prises de position de la fédération. Encore faut-il que ces militants aient le souci de les faire participer à la vie syndicale, en leur *proposant d'adhérer d'une façon positive*. Les raisons financières devraient nous inciter à faire de nouveaux adhérents, mais il y a des raisons encore beaucoup plus importantes qui doivent donner à chacun un souci permanent de faire participer les travailleurs à la vie syndicale.

Nous avons dit et *nous ne répéterons jamais assez* que les adhésions des travailleurs au syndicat sont les conditions :

- de la force syndicale devant les patrons,
- de l'aboutissement des revendications,
- d'une promotion populaire collective,
- de changement de structures économiques et politiques.

Les raisons de faire des nouveaux adhérents étant rappelées, il faut savoir partir des préoccupations des travailleurs, et leur proposer la carte syndicale d'une manière positive.

- se rappeler les problèmes des travailleurs et les comprendre,
- discuter avec eux comment on peut les résoudre ensemble,

- créer un état d'esprit syndicaliste,
- éviter que les travailleurs deviennent « amorphes » et se résignent,
- solliciter l'adhésion ouvertement et provoquer les discussions,
- ne pas rester sur des préjugés,
- savoir affronter les travailleurs réputés récalcitrants, leur demander le motif, ils en ont, et surtout les mettre dans le coup de l'action, ils oublient ou dépassent leurs raisons pour s'intégrer à l'action syndicale,
- Nous avons vu des travailleurs collecter des cotisations alors qu'ils ne sont devenus adhérents que quelque temps après,
- la mise à l'action est la meilleure forme d'accrochage.

Savoir être optimiste

Devant les difficultés, les salaires trop bas, le chômage, tout en faisant découvrir les situations exactes, montrer en même temps :

- qu'il est possible de résoudre ces difficultés,
- qu'il y a moyen d'en sortir,

si chacun fait quelque chose, accepte de faire sa part d'efforts, donner des preuves de l'action passée.

Redonner le sens de l'adhésion

- vouloir recruter de nouveaux adhérents, c'est revaloriser le sens de l'adhésion,
- l'adhésion au syndicat doit être considérée comme prioritaire, une obligation morale des travailleurs,
- l'adhésion est indispensable à la vie de l'organisateur. Aucun syndicat ne peut être valable s'il n'a pas de syndiqués,
- les travailleurs veulent être informés et défendus ceci n'est pas possible sans l'organisation syndicale,
- l'adhésion est un lien concret, matériel entre les travailleurs qui luttent pour une même cause.

Lorsqu'un adhérent verse sa cotisation, ce n'est pas un geste qu'il fait parce qu'il est obligé de le faire, mais *il apporte sa contribution à l'effort collectif*, cela a une valeur inestimable :

- il renforce le nombre d'adhérents,
- il donne plus de forces et de moyens financiers à l'organisation,
- il apporte sa contribution à la vie de l'organisation.

Pour nous, l'adhésion n'est pas une simple formalité. Le syn-

dicalisme demande un effort personnel, il offre de ce fait une possibilité d'expression qui permet l'émancipation des travailleurs.

TECHNIQUES DE L'ADHESION

— Il n'y a pas de techniques-miracles, chacun agit suivant les circonstances, néanmoins, nous donnerons quelques moyens expérimentés par des camarades.

— *L'adhésion collective* : les travailleurs d'une entreprise en ont marre et décident collectivement, d'avoir des délégués, alors là, il faut y mettre le paquet pour avoir tout le monde, savoir qu'au bout de quelques temps il y aura du déchet.

— Un jour de débrayage ou de grève savoir solliciter l'adhésion à la C.F.D.T. et pendant ce temps, d'autres militants distribuent des bulletins, c'est payant.

— L'adhésion dûe : quand on a défendu ou renseigné un travailleur, lui faire comprendre qu'il doit se syndiquer, lui remettre un bulletin.

— *L'adhésion individuelle* : cela consiste à recueillir les adhésions une à une grâce à l'action des militants. Ces adhésions, souvent beaucoup plus conscientes, encouragent les militants, cela est possible en tous lieux et à tous moments.

— *Campagne de recrutement* : cette méthode consiste à intensifier nos efforts pendant une période donnée et à retenir une forme particulière de proposer l'adhésion en se fixant des objectifs.

Differentes formes possibles :

- lettre d'accueil aux nouveaux embauchés avec remise du bulletin d'adhésion,
- contact des non-syndiqués par les militants,
- remise d'une lettre par les collecteurs,
- remise d'une lettre à un simple syndiqué,
- distribution de tracts,
- sortir un numéro spécial du bulletin d'entreprise,
- profiter d'une période revendicatrice pour rassembler les travailleurs d'un secteur, d'un atelier, pour décider l'action et préparer l'adhésion,
- remercier après une élection et proposer l'adhésion,

Toutes les campagnes de recrutement donnent toujours de bons résultats, à condition :

- qu'elles soient préparées,

- que la forme retenue s'adapte bien,
- que les militants fassent des efforts,
- que des objectifs soient fixés raisonnablement,
- que le contrôle soit fixé à chaque bureau et conseil.

En ce mois d'octobre, chaque syndicat doit décider une campagne de recrutement, si chaque abonné à HA.CUI.TEX. faisait 3 syndiqués nouveaux, ça ferait 10.000 adhérents de plus à notre fédération, voilà un objectif réalisable.

Inutile de rappeler que lorsque nous avons de nouveaux adhérents, nous devons les informer particulièrement, profiter de cette période favorable pour les faire participer encore davantage à l'action et essayer d'en faire un militant de plus.

Chaque militant doit avoir la préoccupation constante de l'adhésion, puisque l'adhésion est liée à l'action, car rappelons-nous chacun que c'est la seule façon d'être efficace et de travailler à la promotion collective des travailleurs du Textile, de l'Habillement et du Cuir.

- Ce n'est pas par de belles phrases que le militant augmente son influence
- On accroche plus un travailleur en l'écoutant et en le mettant à l'action que par de belles paroles
- Au fait... où en suis-je dans ce domaine
- Combien ai-je fait d'adhérents nouveaux depuis le 1^{er} juin
- Combien vais-je en faire avant le 31 décembre

*Notre Fédération
Internationale
fait*

LE POINT

Les 15, 16 et 17 juin 1965, notre Fédération Internationale du Textile et de l'Habillement a tenu son 21^e Congrès, à La Haye. Cette Assemblée est convoquée tous les trois ans. Le congrès de 1965 rassemblait 60 participants. La délégation française était composée de : F. Krumnow, J.-P. Tresch, R. Lambert, P. Vauvher, R. Bono, G. Ryon ; B. Mayoud devait également en être, mais il n'a pu se rendre à La Haye pour des raisons de santé. M. Moncorger était inscrite également, mais elle n'a pu y participer.

Nous passerons rapidement en revue les différents points de l'ordre du jour en mentionnant les décisions prises. Les résolutions adoptées sont reproduites en annexe.

**1 — RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE GENERAL
H.A.C. HUYSMANS**

La Fédération Internationale réunit des organisations de tous les continents. Elle a tenu en octobre 1962 une conférence « Européenne » pour effectuer des comparaisons de salaires et de conditions de travail dans le Textile des pays de la Communauté Economique Européenne (C.E.E.). Des positions communes ont été adoptées pour viser dans tous les pays des objectifs identiques :

- réduction de la durée du travail ;
- interdiction du travail en équipe aux jeunes de moins de 18 ans ;
- application du principe « A travail égal salaire égal » ;
- assurance contre la maladie et accident ;
- assurance contre le chômage ;
- allocations familiales, pensions de retraite.

Le rapport rend compte également des relations de l'Internationale Textile avec les Fédérations Nationales, les Fédérations Internationales C.I.S.C. d'autres professions, et avec la C.I.S.C.

Relations avec les instances internationales officielles

Du 6 au 17 mai 1963, la Commission Textile de l'Organisation Internationale du Travail (O.I.T.) s'est réunie à Genève. La délégation C.I.S.C. a joué un rôle actif dans cette session, et a pu collaborer de façon satisfaisante avec les délégués de la C.I.S.L.

Du 21 septembre au 2 octobre 1964, une Conférence Technique de l'Habillement était organisée par l'O.I.T. Notre délégation était plus restreinte du fait que l'Autriche et la Belgique n'étaient pas convoquées à la Conference. Sa contribution aux débats a néanmoins été importante.

Les 8 et 9 septembre 1964, des journées d'études ont été organisées à Bruxelles sous l'égide de la C.E.E.

Relations avec l'Internationale Textile Habillement C.I.S.L.

Des contacts ont lieu quand la nécessité s'en fait sentir, notamment pour préparer les conférences de l'O.I.T. Des possibilités nouvelles de contacts se présentent pour préparer les réunions paritaires européennes qui commencent à se tenir.

Relations avec les employeurs

Deux « tables rondes » réunissant des employeurs (Comitextil, organisation patronale Textile au plan C.E.E.) et des salariés C.I.S.C. et C.I.S.L. se sont tenues à Bruxelles les 27 et 28 novembre 1964 et à Strasbourg le 5 mars 1965. Les discussions portent sur les problèmes économiques posés au Textile européen. Notre volonté est d'aboutir à la discussion de problèmes sociaux, conditions de travail, etc.

La discussion du rapport d'activité a surtout consisté en une présentation des activités réalisées et problèmes posés dans chaque pays. Il serait trop long de les relater dans le cadre de cet article.

La résolution souhaite le renforcement des liens entre les organisations adhérentes. La délégation française a fait ajouter l'idée de contacts directs entre militants des différents pays. La résolution met également l'accent sur la solidarité syndicale mondiale. Elle donne mandat au Bureau de prendre les initiatives pour une coopération avec d'autres organisations syndicales démocratiques sous certaines conditions.

2 — ETUDE COMPARATIVE DES SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le document mis au point en 1962 a fait l'objet d'une mise à jour à l'occasion de ce Congrès. Il s'en dégagent les conclusions globales suivantes :

- Le nombre de personnes employées dans le Textile diminue dans les pays industrialisés et augmente dans les pays en développement.
- La durée du travail est en diminution, sauf en France, en Angleterre et en Hollande.
- La productivité est en augmentation continue.
- Les salaires du Textile et de l'Habillement viennent derrière les salaires des industries de capitaux, dans tous les pays. On constate des différences importantes d'un pays à l'autre, même si on tient compte des salaires indirects.
- Les avantages sociaux nouveaux ont surtout été une augmentation des congés payés.
- Il est constaté un accroissement de la formation générale et technique des jeunes.

Ce document : 230 pages dactylographiées, annexes comprises, est un outil intéressant pour travailler à une harmonisation des salaires et conditions de travail à travers le monde. Sa mise à jour sera poursuivie pour qu'il demeure utilisable dans le temps et qu'il garde toute sa valeur.

3 — RELATIONS HUMAINES DANS L'ENTREPRISE, PAR M. GRAF (SUISSE)

Le rapport constate que la mission syndicale qui jusqu'ici a surtout consisté à défendre la sécurité d'existence matérielle du travailleur, s'élargit et revendique que le travailleur soit traité comme une personne agissante et non comme un simple moyen de production dénué d'initiative.

Les techniques de relations humaines ont trop souvent été adoptées par les employeurs pour accroître la productivité ou pour réduire l'influence syndicale dans l'entreprise. C'est pourquoi elles sont réprouvées.

L'association n'est possible qu'entre hommes libres. Or, le travailleur n'est vraiment libre que soutenu par un syndicat.

Dans la discussion, la délégation française a insisté sur la nécessité d'obtenir l'exercice de la vie syndicale dans l'entreprise. Une importante résolution reproduite en annexe résume bien les motivations et les objectifs de notre Internationale sur ces problèmes.

4 — MODIFICATION DES STATUTS

Le titre « Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens des Travailleurs du Textile et de l'Habillement » devient « Internationale Chrétienne des Syndicats de Travailleurs du Textile et de l'Habillement ». Ce changement a pour but de faciliter la participation d'organisations non chrétiennes. Ce qui est le cas de la C.F.D.T. et de plusieurs organisations d'Afrique et d'Amérique Latine.

Des modifications d'articles ont été adoptées pour tenir compte de la mondialisation de notre organisation et permettre la constitution d'organisations régionales au plan mondial. Europe, Afrique, Amérique Latine.

5 — ELECTION DU BUREAU

B. Mayoud membre sortant ayant demandé à ne plus renouveler son mandat la Fédération Française a présenté la candidature de J.-P. Tresch, qui a été élu. Le mandat de G. Ryon élu en 1962 pour six ans n'était pas soumis au renouvellement.

Ce congrès a été une intéressante occasion de contact entre syndicalistes de différents pays, de recherche commune sur les objectifs à poursuivre, et d'information mutuelle sur la situation de chaque pays et les problèmes rencontrés.

G. RYON

NOUVELLES DE L'ETRANGER...

Révision des Conventions Collectives Textile en Allemagne Fédérale

Les Conventions Collectives régionales du Textile allemand, en application depuis le 1^{er} janvier 1964, sont actuellement en cours de révision. De nouvelles Conventions ont déjà été conclues dans la plupart des régions. Dans l'ensemble, leurs clauses principales sont les suivantes :

- Augmentation des salaires effectifs de 0,17 à 0,19 D.M. de l'heure (soit 0,21 à 0,23 francs français), ou 6 à 7 % sur le salaire conventionnel moyen ;
- Il n'est pas prévu de réduction de la durée du travail (sauf par allongement des congés payés) ;
- Augmentation des congés payés, portés progressivement à un maximum de 24 jours ouvrables, par an, en 1966 ou 1967 suivant les régions ;
- Création d'une prime de vacances : 60 à 120 D.M. par an (74,00 à 148,00 francs français) ;
- Allongement du préavis pour les salariés licenciés pour « rationalisation ». Les salariés âgés de 55 ou 60 ans, ayant une ancienneté de l'ordre de 10 ans, auront un préavis, pouvant aller jusqu'à 26 semaines ;
- Réglementation du prélèvement des cotisations syndicales sur les salaires.

Les Travailleurs du Textile allemand, qui avaient nettement les meilleurs salaires d'Europe en Filature et Tissage de Coton, et en Filature et Tissage de Laine, et qui étaient presque à égalité avec la France en Textiles artificiels et synthétiques, améliorent encore leur position.

Par ailleurs, la moyenne annuelle des heures travaillées était inférieure en Allemagne par rapport à la France. (Voir Statistiques Sociales C.E.E., 1964, n° 5, Salaires C.E.E. 1962.)

Le prix de l'heure de travail en France est, et demeure, plus faible qu'en Allemagne. Qu'on ne nous objecte pas la concurrence du Marché Commun pour refuser l'augmentation de nos salaires.

RESOLUTION CONCERNANT LA COOPERATION SOCIALE ET ECONOMIQUE EN EUROPE

Le 21^e congrès de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens des Travailleurs du Textile et de l'Habillement réuni à Scheveningen, les 15, 16 et 17 juin 1965, après avoir entendu et discuté le rapport du secrétaire général, sur la « Table Ronde Textile Européenne », et sur l'Etude comparative des salaires et des conditions de travail, adopte la résolution suivante :

Le congrès attire l'attention de la Communauté Economique Européenne et de l'Association Européenne de Libre Echange, ainsi que les Gouvernements intéressés sur le rôle important que les industries du textile et du vêtement remplissent dans le cadre de la politique européenne économique et sociale.

Il demande que tout soit mis en œuvre pour garantir les

intérêts vitaux qui sont constamment en jeu par le développement de la production et du commerce textile dans le monde. Particulièrement au cours des négociations du Kennedy-Round et de la Conférence Mondiale du Commerce et du Développement, il faut rechercher des solutions équilibrées.

Dans ce domaine le congrès souligne la nécessité d'une concertation systématique entre les partenaires des industries du textile et du vêtement, c'est-à-dire entre les organisations de travailleurs, d'employeurs et des autorités.

Le congrès exprime sa satisfaction du fait que dans le cadre de la Communauté Economique Européenne des contacts ont été établis entre organisations de travailleurs et d'employeurs de l'industrie textile, notamment la « Table Ronde Textile Européenne ».

Il souhaite qu'une coopération équivalente soit réalisée sur le plan économique et social dans le secteur du vêtement ainsi que dans ceux représentés par notre Internationale.

Le congrès réclame en particulier la mise en place auprès de la C.E.E. de commissions sociales pour les secteurs d'industries, intéressant notre Internationale.

Le congrès est d'avis qu'il est souhaitable d'arriver à une coopération avec la Fédération du Textile et du Vêtement de la C.I.S.L. et demande au Bureau de rechercher cette coopération.

Le congrès prie les Organisations affiliées de se préparer à ces négociations se développant progressivement, notamment en arrivant à la formulation de quelques objectifs sociaux susceptibles de réalisation dans une assez courte période.

Il se réfère au Programme Européen de la Fédération ainsi qu'à « l'Etude comparative des salaires et des conditions de travail », comme base pour la formulation d'un programme adéquat.

Le congrès demande au Bureau d'examiner la possibilité d'organiser une troisième Conférence Européenne chargée de l'élaboration du dit programme.

G. RYON

L'emploi et les salaires

AU 1^{er} JUILLET 1965

1) INDICE DES EFFECTIFS (Base 100 en juillet 1954). Source INSEE

	1-7-64	1-10-64	1-1-65	1-4-65	1-7-65
Industries mécaniques et électriques	120,0	119,9	119,5	118,5	117,9
Bâtiment et travaux publics	118,4	119,3	115,5	118,3	119,7
Industries chimiques et caoutchouc	118,8	119,2	119,3	119,8	—
Industries textiles	88,8	88,6	86,7	84,4	83,1
Habillement et travail des étoffes	97,0	96,9	94,2	92,5	90,4
Cuir et Peaux	97,6	97,1	95,7	93,9	91,9
Ensemble des activités	111,7	112,1	110,9	110,7	111,2

2) DUREE HEBDOMADAIRE DU TRAVAIL

	1-7-64	1-10-64	1-1-65	1-4-65	1-7-65
Industries mécaniques et électriques	47,2	46,7	46,6	46,3	46,8
Bâtiment et travaux publics	50,7	50,2	48	49,4	50,3
Industries chimiques et caoutchouc	45,3	—	45,2	44,9	45,2
Industries textiles	43,5	42,8	41,7	41	42,3
Habillement et travail des étoffes	42,2	41,9	40,7	40,5	41,4
Cuir et Peaux	—	44,2	43,1	42,6	43,8
Ensemble des activités	46,2	46,0	45,2	45,4	45,8

3) INDICE D'ACTIVITE (Base 100 en 1954)

	1-7-64	1-10-64	1-1-65	1-4-65	1-7-65
Industries mécaniques et électriques	122,3	121,0	120,2	118,5	119,2
Bâtiment et travaux publics	125,6	125,3	116	122,2	125,9
Industries chimiques et caoutchouc	119,9	120,3	120,1	119,8	120,6
Industries textiles	91,1	89,4	85,2	81,6	82,9
Habillement et travail des étoffes	100,6	99,7	94,2	92	91,9
Cuir et Peaux	104,6	103,2	99,1	96,2	96,8
Toutes activités	114,7	114,6	111,3	111,7	113,2

4) INDICE DES TAUX DE SALAIRES HORAIRES (Base 100 au 1^{er} janvier 1956)

	1-7-64	1-10-64	1-1-65	1-4-65	1-7-65
Industries mécaniques et électriques	193,6	195,8	198,7	201,7	204,4
Bâtiment et travaux publics	202,1	204,4	207,7	210,5	215,1
Industries chimiques et caoutchouc	197,7	199,3	202,3	206,5	210,0
Industries textiles	187,8	188,9	190,2	191,5	196,6
Habillement et travail des étoffes	190,6	192,5	196,5	198,5	201,2
Cuir et Peaux	188,1	191,1	194,6	197,8	199,6
Toutes activités	194,6	197,0	199,9	202,5	206,0

QUE TIRER DE CES TABLEAUX ?

En vérité peu de chose sinon la confirmation de l'analyse que nous avons déjà faite dans le bulletin d'Août-Septembre.

La diminution des effectifs déjà sensible en avril pour nos trois branches, continue son mouvement descendant en l'accélérant en juillet. La durée hebdomadaire du travail marque le creux de la vague, mais bien sûr, ceux qui sont licenciés ne figurent plus dans les comptes.

Cette enquête étant faite par « sondage » traduit une tendance mais pas forcément une réalité objective.

La conjonction des éléments « indice du personnel et durée hebdomadaire » traduit forcément une baisse d'activité très sensible par rapport à juillet 1964 et de l'ordre de moins 9 % pour le textile, 8,6 % pour l'habillement et 7,5 % pour le cuir. Nous sommes donc très en retard sur juillet 64 surtout si l'on considère que les autres branches sont « réparties » depuis janvier.

Quant aux salaires, ceux-ci continuent de maintenir une légère progression nominale pour un an de 4,6 % pour le textile, 5,5 % pour l'habillement et 6,1 % pour le cuir. Ce qui, bien sûr, prouve que l'action syndicale continue à payer mais en égard aux horaires pratiqués, tout calcul de progression de pouvoir d'achat est vain. Nous voyons tout de même que le retard pour le textile s'accumule davantage.

Il faudra tout de même bien qu'un jour il soit fait justice aux travailleurs de nos branches.

DOCUMENTATION

pour les Bibliothèques de Comité d'Entreprise

L'action menée par le Comité d'Entreprise est un élément de l'Action Syndicale...

Développer le niveau culturel des travailleurs est aussi une préoccupation syndicale...

Dans ce domaine, le COMITE a une mission importante à accomplir...

Pour gérer ces activités, le législateur de 1945 lui a conféré une entière autonomie vis-à-vis du patron de l'entreprise.

Le directeur de l'entreprise n'est que le président du Comité, les décisions de celui-ci sont prises à la majorité des présents...

Dans ce cadre, le Comité d'entreprise peut créer toute œuvre intéressant la promotion culturelle des travailleurs.

Il peut créer des Commissions qui, sous sa responsabilité, organisent et animent ces activités.

Au nombre de celles-ci, la bibliothèque d'entreprise doit avoir une place prépondérante, les membres de cette commission sont responsables du choix des livres, ils doivent avoir le souci d'y faire participer l'ensemble des travailleurs, car la bibliothèque ne doit pas devenir un club fermé.

Au contraire, un lieu d'échange et un moyen d'ouverture pour les travailleurs.

C'est dans ce but et sous sa responsabilité que le Secrétariat Confédéral « Comité d'Entreprise », en commun avec le Centre de Culture Ouvrière vient de publier une brochure pour les militants responsables de l'animation des bibliothèques de Comité d'Entreprise. Cette brochure est en vente au Service Economat au prix de 5 francs (port compris) ; elle s'intitule : « LE TRAVAILLEUR ET LA LECTURE ».

La première partie traite de l'animation de la bibliothèque : Lire, pourquoi et comment ? Comment constituer et animer une bibliothèque. La deuxième partie, plus technique, donne des conseils sur l'organisation d'une bibliothèque : la préparation, le rangement et la cotisation des livres, l'organisation des prêts et les catalogues de fiches.

Un encart à cette brochure vous donnera la possibilité d'obtenir une liste d'ouvrages de bases : romans, historique économique, social, artistique...

Enfin, dès 1966, un système d'abonnement à des fiches d'analyse de livres sera lancé par le Centre de Culture Ouvrière. Cet abonnement que les Comités d'entreprises pourront prendre, doit faciliter votre choix des livres d'actualité et romans nouvellement sortis. Mais pour que cette initiative soit une réussite, nous vous demandons d'envoyer votre accord de principe au Centre de Culture Ouvrière, 51, rue Jacques-Kablé, Nogent-sur-Marne (Seine). Vous recevrez ces fiches contre un abonnement dont le prix, qui reste à fixer, sera de 15 à 20 francs ; viendra s'ajouter certainement un bulletin de liaison permettant un échange entre les différentes réalisations.

Par ce moyen, nous instaurerons un système de documentation et d'information sur les problèmes culturels des Comités d'Entreprise. Nous avons pensé que les bibliothèques de Comité étaient l'une des formes les plus importantes pour développer le niveau culturel des travailleurs et l'une des activités culturelles des Comités les plus pratiques. Si cette première étape est franchie avec succès, nous entreprendrons ultérieurement d'aborder d'autres domaines tels que les discothèques...

Dans cet esprit, vos réactions, critiques et suggestions nous seront d'une grande utilité pour mieux adapter nos moyens d'information et de documentation à vos besoins propres.

Enfin, globalement, nous pensons qu'une expérience de coopération avec une association culturelle dont les buts et les méthodes correspondent à nos propres orientations et conceptions de la culture, doit être favorisée.

En ce qui concerne l'achat de livres aux meilleurs prix par vos Comités, nous vous rappelons que la librairie confédérale se tient à votre disposition pour satisfaire vos commandes.

Comment utiliser

LES FICHES ANALYTIQUES DU C.C.O. ?

**vous pouvez
obtenir
plusieurs
exemplaires
de chaque
fiche**

- * Pour vos fichiers-titres et fichiers-auteurs, vous pratiquez de la même façon.
Vous rangez les fiches dans le classeur par ordre alphabétique, en plaçant de face *le côté résumant le sujet*.
Vous perforez le cercle imprimé au bas de ce côté si vous avez des classeurs à broche.
- * Pour votre fichier-matières, c'est *le côté qui indique la valeur* du livre que vous placez de face. Vous perforez, si nécessaire, le cercle du bas.
- * Dans les livres sur les rayons, vous encartez une de ces fiches, pour que le lecteur puisse en prendre facilement connaissance avant de fixer son choix.

ABONNEMENT — Selon votre demande et la forme d'abonnement choisi (environ 20 F) vous recevrez une ou plusieurs fiches analytiques pour chacun des livres analysés.

**VOUS GAGNEZ UN TEMPS CONSIDÉRABLE
VOTRE ORGANISATION EST SIMPLIFIÉE ET AMÉLIORÉE**

- * Vous ne perdez plus votre temps en faisant vous-même vos différentes fiches et la tenue de votre bibliothèque y gagne considérablement. Supprimant une bonne partie de la «paperasserie» vous devenez un réel animateur.
- * Le lecteur n'est plus un étranger qui doit attendre son tour, ou chercher au hasard sans aucun guide. Les différents fichiers lui permettent de trouver vite ce qu'il veut. S'il hésite, le contenu de la fiche l'aidera, et vous aurez le temps de répondre à ses questions.
- CHAQUE LECTEUR PEUT UTILISER LES FICHIERS SANS RISQUE DE LES DÉRANGER.
- SES RECHERCHES COMME SON CHOIX DEVIENNENT PLUS FACILES.

R
CAM
E

L'ÉTRANGER

Gallimard - Broché
1952 - 12 x 19 - 179 pages

7 F

CAMUS

Albert

SUJET. — Un jeune employé, Meursault, va enterrer sa mère morte à l'asile. Il fait chaud. Il est abruti plus que chagriné. Le lendemain, il rencontre une collègue. Après le cinéma, il la ramène chez lui. Le surlendemain, il se lie par hasard avec son voisin de palier Raymond, quelque peu souteneur. Un dimanche, avec Raymond et son amie, une Mauresque, ils vont au bord de la mer. Ils sont suivis par des Arabes, dont le frère de la Mauresque. C'est la bagarre. Raymond a un revolver. Meursault doit le désarmer. Après le déjeuner, accablé de chaleur, Meursault s'approche d'une source — l'Arabe y est, menaçant. Meursault tire quatre balles à travers sa poche et le tue. Aux Assises, il est condamné à mort « pour avoir enterré sa mère avec un cœur de criminel ».

EXCELLENT

C.C.D., 51, rue Jacques-Kablé
Nogent - sur - Marne (Seine)

R
CAM
E

L'ETRANGER

A. CAMUS

SUJET-MATIÈRE

VALEUR. — Le succès de ce livre, publié en 1942, fut prodigieux. Camus n'avait pas trente ans et devenait brusquement un écrivain célèbre.

L'Etranger comporte deux parties : avant le meurtre, nous avons la réalité telle qu'elle est vécue par l'homme Meursault ; après le meurtre, nous avons cette même réalité, mais constituée par le raisonnement des juges. Meursault est impuissant à manifester des sentiments dont il n'a pas conscience, il paraît cynique et se condamne à mort.

Camus est existentialiste, proche de Sartre. A travers ce livre, il prend conscience du non-sens de la vie. Chaque homme est un « étranger » pour les autres.

Livre inépuisable — le style est fait de phrases courtes, qui décrivent mais n'expliquent pas.